



Communes de - 1000 hab

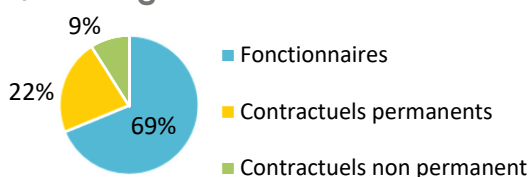
TAUX DE RETOUR pour la Strate :

64%

> Les communes de moins de 1000 habitants représentent 46 % des collectivités du département de la Sarthe
 > **151 ont transmis leur Bilan Social sur 236 recensées en Sarthe**
 > 689 agents recensés dans ces collectivités dont 474 fonctionnaires, 153 contractuels et 62 contractuels sur emploi non permanent

Effectifs

➔ 69% des agents sont fonctionnaires



Statut	Effectif moyen
Fonctionnaires	3,1
Contractuels permanents	1,0
Agents sur emploi permanent	4,2

Nombre d'agents sur emploi permanent de la strate :

Fonctionnaires > Minimum : 0 - Maximum : 10

Contractuels > Minimum : 0 - Maximum : 6



Effectif moyen

Par catégorie :	Effectif moyen	Des 3 principales filières :	Effectif moyen
- Catégorie A :	0,1	- Technique :	2,5
- Catégorie B :	0,2	- Administrative :	1,3
- Catégorie C :	3,9	- Médico-sociale :	0,2

➔ Précisions sur les CDI, emplois aidés et saisonniers ou occasionnels

- ⇒ 42 % des agents contractuels permanents en CDI
- ⇒ 32 % des agents contractuels sur emploi non permanent recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 47 % des contractuels sur emploi non permanent recrutés en tant que saisonniers ou occasionnels

➔ En moyenne, 3,2 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité en 2017



- > **2,4** fonctionnaires
- > **0,6** contractuels permanents
- > **0,2** contractuels non permanents

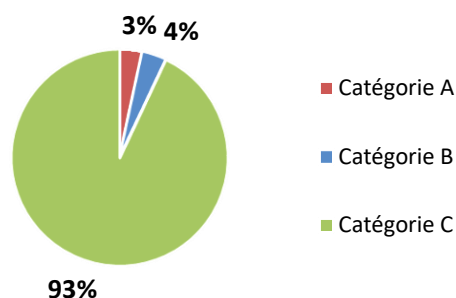
En moyenne, 5 834 heures rémunérées par collectivité

Caractéristiques des agents sur emploi permanent

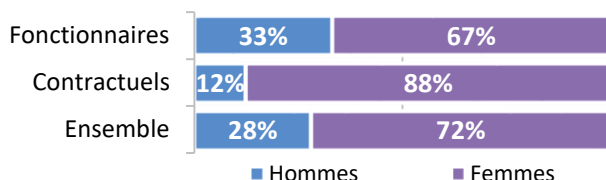
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	34,4%	22,9%	31,6%
Technique	58,0%	66,0%	60,0%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	4,0%	5,2%	4,3%
Police			
Incendie			
Animation	3,6%	5,9%	4,1%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ 72% des agents sur emploi permanent sont des femmes



➔ Les principaux cadres d'emplois des agents sur emploi permanent

Cadres d'emplois	% d'agent
Adjoints techniques	58%
Adjoints administratifs	25%
ASEM	4%
Adjoints territoriaux d'animation	4%
Rédacteurs	3%

Pyramide des âges

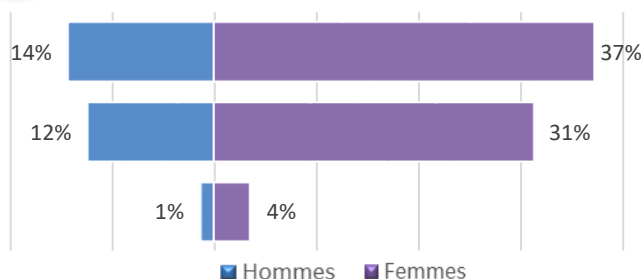
➔ En moyenne, les agents ont 49 ans

Âge moyen* des agents sur emploi permanent	
Fonctionnaires	49,61
Contractuels permanents	46,88
Ensemble des permanents	48,95
Contractuels non permanents	40,29

de + de 50 ans
de 30 à 50 ans
de - de 30 ans



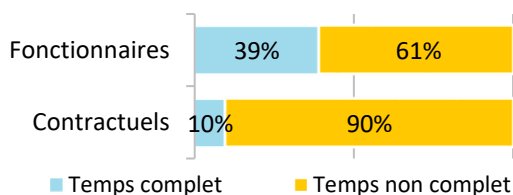
Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



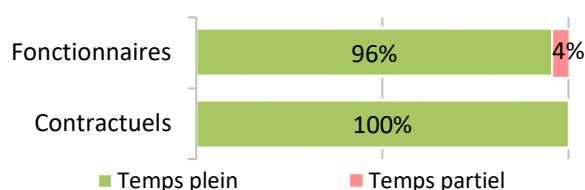
* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Temps de travail des agents sur emploi permanent

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Le Bilan Social ne prend pas en compte les agents intercommunaux pouvant réaliser plusieurs temps non complet dans plusieurs collectivités

Mouvements

➔ En 2017, 35 arrivées d'agents sur emploi permanent, 66 départs

2 contractuels permanents ou non nommés stagiaires

Emplois permanents

Effectif physique théorique au 31/12/2016*	Effectif physique au 31/12/2017
658 agents	627 agents

* cf. page 5

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017



Fonctionnaires	↘	-3,82%
Contractuels	↘	-7,8%
Ensemble	↘	-4,7%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2017 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2016) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2016)

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats	39%
Départ à la retraite	27%
Mutation	14%
Démission	11%
Mise en disponibilité	5%

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	32%
Remplacements (contractuels)	29%
Voie de mutation	15%
Recrutement direct	9%
Intégration directe	9%

Budget et rémunérations

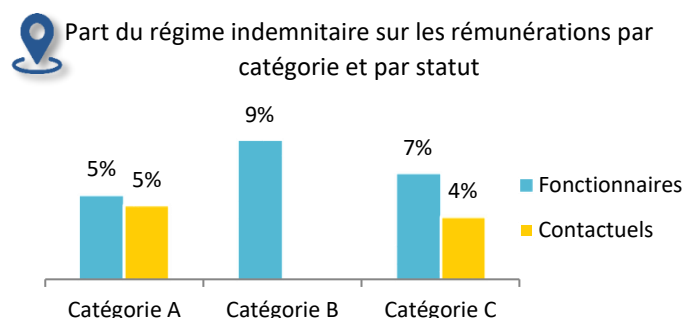
➔ Les charges de personnel représentent 35,33 % des dépenses de fonctionnement

Montant global	Budget de fonctionnement*	80 558 807 €	Charges de personnel*	28 458 719 €	➔ Soit 35,33 % des dépenses de fonctionnement
Montant moyen*		544 316 €		192 289 €	

* Les montants moyens par collectivité sont calculés en fonction du nombre de collectivités ayant mentionné des dépenses

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents sur emploi permanent est de 6,57 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	6,83%
Contractuels sur emplois permanents	3,91%
Ensemble	6,57%



	Montant global	Montant moyen	
Rémunérations des agents sur emploi permanent :	Rémunérations annuelles brutes :	8 962 753 €	59 356 €
	Primes et indemnités versées :	588 567 €	3 898 €
	Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	68 992 €	457 €
	Nouvelle Bonification Indiciaire :	113 498 €	752 €
	saire brut mensuel (ETPR)		1 649 €
Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	760 794 €	5 038 €	

➔ 59%* des collectivités cotisent auprès de Pôle Emploi pour l'assurance chômage des contractuels

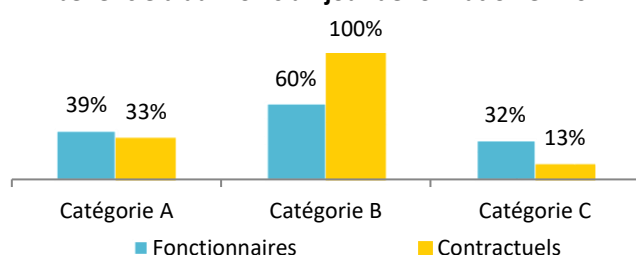
* Calculé sur les collectivités ayant répondu à cet indicateur

Formation

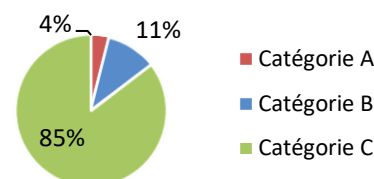
➔ En 2017, 27,4% des agents sur emploi permanent ont suivi une formation d'au moins un jour

➔ 650 jours de formation suivis par les agents permanents en 2017, soit en moyenne 4 jours par collectivité

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2017



Répartition des jours par catégorie hiérarchique



➔ 128 385 € ont été consacrés à la formation

Montant moyen consacré à formation par collectivité en 2017 : **850 €**

Répartition des dépenses de formation par organisme

> CNFPT	86 %
> Autres organismes	11 %
> Frais de déplacement	4 %

Nombre moyen de jours de formation par agent sur emploi permanent :



> 1 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

> CNFPT	74%
> Autres organismes	11%
> Frais de déplacement	14%

Promotions

➔ 123 avancements, promotions ou réussites à concours en 2017

- > 4 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement de grade en 2017
- > 21 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement d'échelon en 2017
- > 0 % des fonctionnaires ont bénéficié d'une promotion interne en 2017

Absentéisme

➔ En moyenne, 13,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2017 par fonctionnaire



> En moyenne, 7,9 jours d'absence pour tout motif médical* en 2017 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,58%	2,17%	2,48%	0,89%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	3,76%	2,17%	3,37%	0,89%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	4,09%	2,39%	3,67%	3,42%

Cf. p5 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Accidents du travail

➔ 10 accidents du travail déclarés au total en 2017

En moyenne :

- > 1,5 accident du travail pour 100 agents
- > 0,1* accidents du travail déclarés par collectivité
- > 39 jours d'absence consécutifs par accident du travail
- > 10 collectivités concernées par au moins un accident du travail, soit 7%*

* Calculé sur les collectivités ayant répondu à cet indicateur

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

8 collectivités emploient au moins un agent bénéficiaire de l'obligation d'emploi, soit 5%



6 travailleurs handicapés, soit 1% des agents sur emploi permanents

- ⇒ 1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent, soit 2% des agents non permanents
- ⇒ 5 travailleurs handicapés fonctionnaires
- ⇒ 5 en catégorie C

* Calculé sur le nombre total de BOETH permanent ou non

- ⇒ 5 822 € de dépenses en matière de handicap

Prévention et risques professionnels

➔ ASSISTANTS DE PRÉVENTION

36 assistants de prévention désignés

2 conseillers de prévention

➔ FORMATION

52 jours de formation liés à la prévention (habilitations, secourisme du travail)

Coût total des formations : 1 944 €

Coût par jour de formation : 37 €

➔ DÉPENSES

Les collectivités ont effectué des dépenses en faveur de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 4 538 €

➔ DOCUMENT DE PRÉVENTION

50% des collectivités disposent d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Date moyenne de création : 2015

Date moyenne de mise à jour : 2016

Action sociale et protection sociale complémentaire

Participation à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	4 129 €	17 269 €
Montant moyen par bénéficiaire	142 €	42 €

L'action sociale de la collectivité

21% des collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales local

26% des collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales intercollectivité

2% des collectivités ont mis en place des prestations sociales servies directement aux agents

(ex. : restauration, chèques vacances...)

Relations sociales

1% des collectivités concernées par des jours de grèves en 2016 et 2017



2 jours moyens de grève recensés en 2017 par collectivité concernée

Aucun jour de grève recensé en 2016

Précisions méthodologiques

Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2016

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2017

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires de titulaires ou de stagiaires
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2016
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2016

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2017

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires de contractuels
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2017} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du Bilan Social 2017. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du Bilan Social.

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.



Date de publication : décembre 2018

Version 11